



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

Aux citoyens et organismes de la municipalité de Lambton

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL 2018

AVIS PUBLIC est par la présentes donné que selon l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la municipalité de Lambton a établi le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année (2018) en fixant le jour et l'heure du début de chacune comme suit :

9 janvier	10 juillet
13 février	14 août
13 mars	11 septembre
10 avril	9 octobre
8 mai	13 novembre
12 juin	11 décembre

Les séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, se tiendront le deuxième mardi de chaque mois et elles débuteront à 19 h 30 au Parc du Grand lac St-François situé au 158 chemin J.-Cyrille Bureau.

DONNÉ À LAMBTON, ce 20^{ième} jour de décembre 2017.

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie aux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^{ième} jour de décembre 2017.

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière